Document généré le 17 juil. 2025 07:41

Cahiers de recherche sociologique

Ethnies et nations

Dominique Schnapper

Numéro 20, 1993

Ethnicité et nationalismes. Nouveaux regards

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1002195ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1002195ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (imprimé)
1923-5771 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Schnapper, D. (1993). Ethnies et nations. *Cahiers de recherche sociologique*, (20), 157–167. https://doi.org/10.7202/1002195ar

Résumé de l'article

Les concepts d'ethnie et de nation sont à ce point chargés de valeurs et de passions qu'il importe de les définir pour les utiliser dans les travaux sociologiques. L'ethnie désigne une communauté historique, qui a la conscience d'être unique et la volonté de le rester. Mais contrairement à la nation, elle n'a pas nécessairement d'expression politique. La nation, elle, est une organisation politique. Une double pensée de la nation politique moderne s'est élaborée, l'une fondée sur la légitimité de la volonté des citoyens (nation « à la française » ou « à l'américaine »), l'autre sur des critères ethniques et linguistiques (nation « à l'allemande »). Il faut dépasser ces oppositions historiques et idéologiques et proposer une définition proprement sociologique de la nation moderne, à partir du processus d'intégration politique des populations, diverses par leurs origines et leurs caractéristiques, autour d'un projet politique commun.

Copyright © Cahiers de recherche sociologique, 1993

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Cahiers de recherche sociologique, no 20, 1993

Ethnies et nations

Dominique SCHNAPPER

Les termes de "nation", "ethnie", "nationalisme", "nationalité" sont chargés de valeurs et de passions dans tous les pays du monde d'abord pour des raisons historiques. Au XIXe et au XXe siècle, les nationalismes ont provoqué les revendications des populations, suscité des passions et ont été à l'origine de révolutions et de guerres. Le sentiment national a conduit les peuples de l'Europe en 1914 à commencer dans l'enthousiasme une guerre contre leurs voisins et à supporter de vivre ensuite quatre années au milieu de la mort quotidienne, dans la boue et le froid. Les penseurs marxistes ont eu tendance à sous-estimer la force et l'importance du fait national, à faire des forces productives et de la lutte des classes les moteurs principaux de l'histoire. Mais les événements récents ont montré et continuent à montrer que la force du sentiment national est grande et qu'on ne saurait comprendre l'histoire contemporaine sans l'analyser. Les nations européennes de l'Ouest s'interrogent sur la construction de l'Union européenne qui a l'ambition de dépasser les nations. En Union Soviétique, en Yougoslavie, des peuples revendiquent le droit à l'indépendance. On ne peut manquer de constater qu'après les décennies d'autorité communiste les sentiments nationaux ont persisté.

Ce n'est pas seulement l'histoire et les événements récents qui donnent un caractère passionné à ces problèmes. S'ils sont aussi sensibles, c'est qu'ils touchent au problème de la légitimité politique ; autrement dit, au problème de savoir qui a le pouvoir, qui peut imposer sa volonté aux autres ; pourquoi et comment les autres acceptent qu'on leur impose cette volonté.

Le sociologue peut contribuer à cette réflexion en éclaircissant les termes du débat. Les mots sont employés de manière différente dans la vie politique et chez les divers auteurs. Bien des discussions deviendraient sans objet si l'on définissait le sens qu'on leur donne. Il ne s'agit pas d'un simple exercice d'école. Les mots ne sont pas seulement les instruments de la discussion universitaire et politique, ils en sont les objets. Par exemple, dans la vie politique française, parler de la "nation corse" ou de "peuple corse" au lieu de parler des Corses, parler de la "nation arménienne" ou de "peuple arménien" au lieu de parler des Arméniens, c'est implicitement reconnaître aux Corses ou aux Arméniens le droit à l'indépendance politique au nom du principe de la légitimité politique moderne, c'est-à-dire le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Dans les études scientifiques, on affirme toujours la nécessité de définir les termes, mais on le fait rarement. Pourtant il existe un lien entre les termes utilisés et les présupposés théoriques des auteurs. Bien souvent on utilise volontairement un terme ambigu comme "ethnicité", précisément en raison de son ambiguïté, pour éviter de soulever la question, devenue taboue, de la race et de la culture dans la définition des groupes. On peut ainsi également qualifier de "groupes ethniques" les Noirs, les Juifs, les "hispaniques" aux États-Unis, en évitant de s'interroger sur l'effet spécifique de la couleur de la peau, de la religion ou de l'histoire sur l'appartenance et le sentiment d'appartenance à un groupe. Pourtant le rôle du sociologue est de rappeler la signification des mots pour que la discussion scientifique, mais aussi le débat politique démocratique prennent leur véritable sens.

Or, les mots "nation", "ethnie" et "ethnicité", "nationalité" et "nationalisme" sont employés non seulement dans la vie politique mais dans les textes des savants dans des sens très différents. Il importe donc de présenter une réflexion critique sur les concepts d'ethnie et de nation, avant d'évoquer la manière dont on a pensé la nation politique moderne et d'en proposer une définition sociologique.

1 Réflexion critique sur les concepts

Le terme de "nation" avant la Révolution américaine et la Révolution française désignait des groupes de même origine régionale. Tout au long du Moyen Age, par exemple, on affirmait que la Sorbonne comptait "quatre nations" : "l'honorable nation de la France, la fidèle nation de Picardie, la vénérable nation de Normandie et la constante nation de Germanie". Dans cette définition, se mêlaient origine régionale, culture commune et conscience de former une collectivité.

C'est la Révolution française qui a donné à la nation son sens moderne, c'est-à-dire politique. Sieyès donna sa célèbre définition à la veille de la Révolution : "un corps d'associés vivant sous une loi commune et représenté par la même législature". Elle souligne l'essentiel, même si c'est un vocabulaire qui n'est plus le nôtre, à savoir le caractère *politique* de la nation. La nation moderne constitue un espace politique, juridique et administratif commun, légitimé par la communauté des citoyens. C'est en ce sens que j'utiliserai désormais ce terme.

En revanche pour désigner ce que le Moyen Age appelait "nation", j'utiliserai le terme d'"ethnie". L'"ethnie" au XIXe siècle était qualifiée de "nationalité". Pour désigner les ethnies qui préexistent aux nations, le sociologue Edward Shils parle de "matrice prépolitique d'institutions, de croyances, de convictions et de solidarités[1]". Aujourd'hui, les sociologues et les anthropologues parlent

---

[1] E. Shils et C. Geertz (dir.), *Old Societies and New States the Quest for Modernity in Asia and Africa*, New York, The Free Press, 1963, p. 21-22.

d'"ethnies", de préférence à propos des sociétés non européennes, ou de "groupes ethniques", quand ils évoquent les sociétés contemporaines (en particulier dans la société et la sociologie américaines). Pour désigner la même réalité, l'historien Hobsbawm utilise le terme de "protonationalisme" et définit les liens des "protonationalismes" comme "certaines variantes du sentiment d'appartenance collective qui existaient déjà et se trouvaient potentiellement susceptibles de fonctionner à l'échelle macroscopique en harmonie avec les États modernes[2]".

Sous des définitions apparemment différentes, on désigne une même réalité : des groupes d'hommes qui ont deux caractéristiques: 1) ils partagent une culture commune (langue et/ou religion, mode de vie et système de valeurs), 2) ils ont conscience d'avoir un passé commun et souhaitent le prolonger dans l'avenir. L'ethnie désigne donc une communauté historique, qui a la conscience d'être unique et la volonté de le rester. Mais, contrairement à la nation, l'ethnie n'a pas nécessairement d'expression politique.

La confusion entre le "ethnie" et "nation" est fréquente et rend d'innombrables textes ambigus. Lorsqu'un sociologue parle des "nations avant les nationalismes[3]", il parle des "ethnies", non des "nations". De même quand on parle des "nations européennes", en désignant les Écossais, les Basques et les Bretons[4], il s'agit d'"ethnies". C'est le cas aussi lorsqu'on évoque dans la vie courante le "réveil des nations" dans l'ancien empire soviétique ou dans l'ex-Yougoslavie. Il faut parler d'"ethnies" pour désigner les collectivités infra-étatiques, sans expression politique et sans État.

Les "nationalismes" désignent les mouvements de revendications par lesquels ces "ethnies" demandent à être reconnues comme des "nations" au sens moderne et politique du terme, c'est-à-dire revendiquent de faire coïncider l'unité historique et culturelle avec une organisation politique indépendante. Ces mouvements sont nés au XIXe siècle parce que la Révolution française avait introduit et imposé un nouveau principe de légitimité politique, la souveraineté du peuple, autrement dit le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

L'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme fonde en effet la souveraineté de la nation dans ces termes: "Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément." Désormais, c'est la nation qui décide, commande, rédige la loi, substitue son pouvoir à celui du roi, élimine la légitimité des corps intermédiaires pour laisser face à face le citoyen et l'État, émanation de la nation.

---

2 E. Hobsbawm, *Nations and Nationalism since 1870, Programme, Myth, Reality*, Cambridge University Press, 1990, p. 63.

3 J. A. Armstrong, *Nations before Nationalism*, Chapel Jill, The University of North Carolina Press, 1982.

4 S. Berger, "Bretons, Basques, Scots and Other European Nations", *Journal of Interdisciplinary History*, 3, 1972, p. 167-175.

Le culte de la nation — c'est-à-dire de la nation politique — a introduit dans la politique une innovation fondamentale.

C'est l'idée de la souveraineté de la nation issue de la Révolution française qui s'est diffusée à travers toute l'Europe, a nourri l'idéologie des mouvements nationalistes, a suscité les révolutions de 1848. C'est au nom des nations que se sont déroulés les conflits des deux guerres mondiales, encore que la dimension idéologique — le combat des démocraties occidentales et de la patrie du communisme contre le nazisme — se soit ajoutée dans la Seconde Guerre mondiale. C'est aussi au nom des mêmes principes que les nations colonisées par les puissances coloniales européennes ont réclamé et obtenu leur indépendance, au nom des valeurs auxquelles se référaient les Européens, mais qu'ils refusaient d'appliquer eux-mêmes dans leurs colonies.

C'est sur le même principe — droit des peuples à disposer d'eux-mêmes —, alors dit "des nationalités", que les vainqueurs de la guerre de 1914-1918 ont essayé de reconstruire l'ordre politique européen et leur expérience mérite d'être analysée. Les ethnies sont enchevêtrées en Europe de telle façon qu'il a été impossible de fonder un ordre politique stable à partir des revendications nationalistes. Même si toutes les ethnies avaient été de taille suffisante pour constituer des unités politiquement et économiquement viables, elles n'occupaient jamais seules un territoire clairement dessiné. La Transylvanie peut, entre autres exemples, être revendiquée au nom d'arguments historiques légitimes comme le berceau de la nation roumaine ou de la nation hongroise. Les nouvelles nations politiques constituées par les traités de 1919 comportaient autant de minorités que les anciens empires: les Hongrois en Roumanie ou en Yougoslavie, les Allemands en Tchécoslovaquie et en Autriche, etc. Toutes les frontières entre nations sont "artificielles", dans la mesure où elles sont le produit d'une histoire et d'un rapport de forces entre nations voisines. On peut avancer que la seule "bonne" frontière est celle qui est acceptée par les deux nations qu'elle sépare et qui n'est remise en cause par aucune d'elle. L'impossibilité d'organiser le monde politique sur le principe des nationalités n'est pas propre à l'Europe. Il existe environ 8000 langues, donc cultures sur le globe, il n'est pas imaginable de constituer 8000 nations politiques. Les nations ne peuvent se fonder que sur l'organisation de la vie commune, c'est-à-dire de la collaboration politique de plusieurs ethnies.

Il ne faut pas en conclure que c'est le principe des nationalités qui entraîne par lui-même les conflits. Quand les unités politiques sont organisées en nations, les guerres sont nationales, cela ne signifie pas que ce soit le national qui en soit *en tant que tel* responsable. Lorsque l'ordre politique était organisé en empires, les guerres étaient impériales. Les pays théocratiques et les empires ne sont pas plus pacifiques que les nations.

2 La pensée de la nation politique moderne

Toute la pensée du XIXe siècle reste marquée par le combat historique, militaire et idéologique qui a opposé la Grande Nation, née en France de la Révolution, et les "nations" héritées de l'Ancien Régime. C'est par référence à l'expérience révolutionnaire que s'est élaborée la double pensée de la nation moderne, l'une fondée sur la légitimité de la volonté des citoyens, l'autre qui, de Herder et Burke aux romantiques allemands, s'affirme passionnément contre la rationalité des Lumières et l'héritage de 1789.

Le conflit intellectuel entre les deux idées de la nation a été formulé en Allemagne à la suite des défaites de l'Autriche et de la Prusse devant les armées françaises, révolutionnaires et impériales. La nation allemande s'est affirmée avec passion contre la conception française. Le conflit s'est exaspéré à l'occasion de l'annexion de l'Alsace-Lorraine par les Allemands à la suite de leur victoire de 1870. La controverse a alors pris les dimensions idéologiques et symboliques d'une tragédie antique et, depuis lors, on oppose les deux idées de la nation, l'idée dite "allemande" et l'idée dite "française", que les penseurs italiens appellent "italienne" et les penseurs américains "américaine", etc.

D'un côté, les penseurs allemands justifiaient l'annexion de l'Alsace-Lorraine au nom de critères ethniques et linguistiques. Ces deux provinces étaient pour eux allemandes par leur "race", selon le terme de l'époque, par leur langue, par leur culture et leur histoire. En revanche, les Français soutenaient que ce n'était ni la race, ni la langue, ni la culture qui faisaient la nation, mais le principe de la légitimité politique issue de la Révolution, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : "Notre principe à nous est qu'une population ne peut être gouvernée que par les institutions qu'elle accepte librement et qu'elle ne doit aussi faire partie d'un État que par sa volonté et son consentement libre " (Fustel de Coulanges). Douze ans après, Renan complétait cette définition par la formule devenue fameuse : "Le vœu des nations est, en définitive, le seul *criterium* légitime, celui auquel il faut toujours revenir."

Cette opposition a marqué toute la pensée de la nation et la marque encore. Les Romantiques allemands ont développé la conception d'une nation organique, fondée sur la communauté d'un peuple originaire (*Urvolk*), issue d'une même descendance, partageant la même culture et le même passé, dont la force s'impose aux individus. Ceux-ci devaient être liés les uns aux autres par les liens du sang, qui seuls permettaient de garantir la persistance des traditions communes et la loyauté des individus à leur égard. Plus étroite était la communauté de sang, plus forts seraient l'attachement et la fidélité à la terre natale — on parlait de *Blut und Boden* —, et aux traditions ancestrales, dont la culture et tout particulièrement, la langue commune constituaient le meilleur témoignage.

Selon la conception française, au contraire, la nation est le produit de la volonté des individus organisés en communauté politique, autrement de la volonté

des citoyens, définis par un ensemble abstrait de droits et de devoirs. La nation constitue ainsi un espace politique commun, autour d'un ensemble d'institutions, de valeurs et de projets politiques. La nation ainsi définie est dans son principe ouverte à tous ceux qui sont susceptibles de participer à la vie politique collective, alors que, dans son principe, la nation "à l'allemande", fondée sur une ascendance conçue comme "naturelle", puisqu'elle est fondée sur une descendance commune, rend difficile l'entrée dans le *Volk*. L'idée de nation politique française s'oppose à celle du *Volk* allemand.

Ces deux conceptions n'étaient pas de pures idées abstraites. À l'âge des nationalismes, elles venaient justifier et conforter les arguments des uns et des autres. Formulées à la suite des crises politiques, comme la défaite de la Prusse en 1806 ou l'annexion de l'Alsace-Lorraine en 1870, elles étaient indissolublement analytiques et polémiques. Elles étaient aussi des instruments de la conscience nationale au temps des nationalismes, des rivalités et des conflits européens. Les Français défendaient d'autant plus leur conception, issue de leur tradition politique et de l'histoire de la constitution de la nation par la monarchie depuis le XIIIe siècle, que le territoire national avait été amputé et que la faiblesse démographique imposait de recruter à l'extérieur la main-d'œuvre nécessaire au développement économique et à la défense militaire. De plus il ne s'agissait pas de *tous* les penseurs. Des Français, comme Bonald ou Joseph de Maistre, sans oublier le premier Barrès, ont aussi défendu la conception organique de la nation et la pensée politique de la nation a été également formulée par des Allemands: il s'agit des pensées *dominantes* dans les deux pays, celles que la législation a mise en œuvre dans les deux pays.

Ces deux idées ont toujours été opposées l'une à l'autre par tous les auteurs[5]. Pour résumer par une seule citation cette opposition traditionnelle, je citerai la formule d'Éric Weil qui caractérise le nationalisme occidental de "politique, préoccupé de la libération de l'individu, cosmopolite dans ses intentions, affirmant la pluralité des valeurs sous celle, suprême, de la liberté de pensée et d'expression, ayant ses racines dans une société évoluée, vivant sous une loi librement acceptée (du moins en principe)", tandis qu'il décrit le nationalisme de l'Est de l'Europe comme "l'expression d'un sentiment d'infériorité de groupes linguistiques ne possédant pas d'organisation politique à eux, se constituant dans le mythe d'une valeur *naturelle*, dans une préhistoire idéalisante, dans une conscience de soi qui ne comporte que des droits (toujours méconnus par les autres), dans une idéologie qui n'est pas destinée à justifier une réalité mais à transformer celle devant laquelle ils se trouvent[6]".

---

[5] On trouvera des illustrations dans D. Schnapper, *La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, coll. "Bibliothèque des sciences humaines", 1991, p. 34 et suiv.

[6] E. Weil, *Essais et conférences*, tome II, Plon, 1971, p. 156.

Cette opposition se traduit dans les droits de la nationalité qui, en définissant le lien juridique entre l'individu et l'État, instrument de la régulation sociale, inscrit dans l'ordre des réalités concrètes les deux conceptions de la nation. Les droits de la nationalité dans les sociétés de l'Europe de l'Ouest ne sont jamais totalement conformes à l'une ou l'autre conception, également impossibles à concrétiser totalement. Aucune nation n'est le fruit de la pure volonté ni l'expression simple d'une unité organique. La revendication nationale se fonde et s'affermit dans la conscience d'une communauté de culture. La conscience ethnique conduit, dans certaines circonstances historiques, à revendiquer une expression politique. Tout droit de la nationalité constitue un compromis entre les deux conceptions. Toutefois l'opposition entre la conception française et allemande de la nation n'a pas perdu tout son sens.

Le droit français est aussi "ouvert" que le droit allemand est "fermé". Le droit français fait une large place au droit du sol. Ainsi, par exemple, l'article 44 du Code de la nationalité française donne quasi automatiquement la nationalité française aux enfants étrangers nés en France et qui y résident pendant les cinq ans précédant leur majorité, l'article 23 accorde la nationalité française à leur naissance aux enfants nés en France d'au moins un parent étranger lui-même né en France. On n'acquiert, en revanche, la nationalité allemande que par la naturalisation, et les conditions imposées sont exigeantes. Dans des circonstances comparables, plus de 120 0000 personnes acquièrent la nationalité française chaque année, et environ 15 000 en Allemagne. Pour illustrer cette différence, je rappellerai qu'il naît chaque année en Allemagne environ 40 000 enfants de parents étrangers, dont une forte majorité de turcs ; un millier d'entre eux deviendront allemands dans l'état actuel de la législation. Il naît environ 30 000 enfants étrangers en France chaque année, environ un millier d'entre eux ne deviendront *pas* français à leur majorité. En revanche, les Allemands descendants de ceux qui ont émigré il y a deux siècles ou plus en Russie ou en Pologne, même s'ils ne savent pas l'allemand, sont acceptés comme des nationaux au nom de la conception ethnique de la nation.

L'opposition entre les deux conceptions de la nation est issue d'une longue histoire. L'idée nationale a été formulée dès le XIIIe siècle en France, la nation en 1789 n'est pas née de rien, elle bénéficiait de tout le travail de stabilisation des frontières et d'élaboration des institutions étatiques qu'avait réalisé la monarchie tout au long des siècles. L'Allemagne, en revanche, dont le rêve d'empire universel, le Saint Empire romain germanique, n'est officiellement mort qu'en 1806, a toujours séparé la germanité culturelle et ethnique de l'organisation politique. L'État unitaire a été tardivement constitué, il n'a jamais pleinement coïncidé avec les populations de culture et d'ascendance allemandes. Mais cette opposition historique et idéologique n'est pas nécessairement analytique. Il faut dépasser cette conceptualisation binaire, trop directement liée à l'histoire européenne et proposer une définition sociologique, dont l'ambition est d'échapper aux idéologies nationales.

3 Définition sociologique

La nation historique moderne — symboliquement née avec la Révolution française et qui a connu son épanouissement en Europe occidentale jusqu'à la Première Guerre mondiale — a été une forme politique qui a transcendé les différences de populations, qu'il s'agisse des différences objectives d'origine sociale, religieuse, régionale ou nationale (dans les pays d'immigration) ou les différences d'identité collective et les a intégrées en une entité organisée autour d'un projet politique commun[7].

Cette définition se veut objective. Elle insiste sur la dimension essentiellement politique de toute nation, indépendamment de la conception à laquelle se réfèrent les penseurs nationalistes. Elle rappelle que la nation n'est ni un donné ni une essence, mais qu'elle est un processus d'intégration jamais achevé — ce qui explique que les penseurs de la nation se réfèrent, les uns à la dimension "ethnique", les autres à la dimension politique. C'est un produit historique, qui n'est ni "naturel" comme on le pensait au XIXe siècle, ni éternel, ni sacré. Comme l'écrivait Renan: "Qu'est-ce qui ne change pas? Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront." Mais ce n'est pas non plus le seul produit contingent de la Révolution française ou de la volonté impérialiste de l'Europe. C'est une forme politique directement liée à la modernité, à la nécessité de la centralisation politique, aux besoins de l'organisation économique, à l'intensité accrue des échanges et à l'ambition démocratique. C'est la forme politique qui répond, jusqu'à ce jour, le plus directement aux deux grandes caractéristiques de la modernité: l'industrialisation et la démocratie.

Historiquement, les nations modernes se sont constituées à partir d'une ou, le plus souvent, de plusieurs ethnies préexistantes. Les nations n'ont pas supprimé les ethnies, elles ont réinterprété les autres appartenances comme "ethniques". La nation, on le voit d'après cette définition, se définit comme transcendance par la citoyenneté des appartenances particulières, qu'elles soient biologiques (objectivement ou subjectivement), historiques et culturelles définies par la naissance. Dans la mesure où la spécificité de la nation moderne consiste à intégrer toutes les populations en une communauté de citoyens et à légitimer l'action de l'État, qui est son instrument, par la volonté de cette communauté, elle implique le suffrage universel — participation de tous les citoyens à la vie politique intérieure — et la conscription — participation de tous les citoyens à l'action extérieure de l'État.

Cette définition entraîne deux conséquences essentielles. Tout d'abord une nation est un rapport entre l'inévitable diversité sociale, religieuse, régionale ethnique ou nationale de la population et un projet politique, mis en œuvre par les

---

[7] Cette définition est explicitée et développée dans D. Schnapper, *La France de l'intégration*, *op. cit.* , p. 71 et suiv.

institutions nationales — tout particulièrement l'État — et soutenu par une idéologie, c'est-à-dire un système de valeurs. Les sociétés sont normalement pluriethniques et pluriculturelles, avant que le projet de construire une nation n'entraîne l'homogénéisation progressive des cultures et l'accroissement des échanges de toutes natures entre les nationaux. Même si toute construction nationale accroît l'homogénéité à l'intérieur des nations et la différenciation entre nations, les sociétés nationales démocratiques restent pluriethniques et pluriculturelles. Ce qu'implique l'intégration nationale, c'est que tous les citoyens, par-delà leurs différences religieuses, linguistiques, culturelles et historiques, participent au fonctionnement d'un espace politique commun; en d'autres termes, que les divers groupes de populations, regroupées en nation, acceptent et respectent les mêmes règles pour organiser leur vie politique commune. Ce qu'implique l'intégration nationale, dans les nations unitaires, c'est que le multiculturalisme de fait et de droit dans la vie privée ne soit pas reconnu comme une des dimensions de l'espace politique, qu'il ne devienne pas un des objets des politiques publiques[8]. Ce qu'il implique dans les sociétés fédérales, c'est un accord général sur les formes, éventuellement politiques, de ce multiculturalisme.

Le terme d'intégration ne doit pas conduire à un malentendu. Il ne s'agit pas nécessairement d'un processus irénique. Tout au contraire, c'est normalement dans et par la violence interne — en tendant à réduire les particularismes — et externe — par les guerres contre les autres nations — que se déroule le processus d'intégration. Il n'implique pas non plus qu'il y ait nécessairement "harmonie", ou égalité dans la participation des divers groupes. Il signifie que l'État, instrument de la nation, devient l'instance de régulation des inégalités, des rivalités et des conflits internes et que son action est légitimée par la communauté des citoyens.

Ensuite, la nation n'est pas un donné, mais un processus d'intégration de populations diverses qui n'est jamais achevé. L'unité culturelle et l'unité nationale ne peuvent jamais se confondre totalement. Même dans un État-nation comme la France, il existe et il a toujours existé une inévitable tension entre les identités particulières et l'affirmation nationale. L'unité culturelle proclamée par l'État jacobin, soutenue par la référence et l'attachement de la population aux valeurs de la Révolution en France, a été une ambition, un projet politique ou une idée régulatrice, elle n'a jamais décrit la réalité sociale. Toute politique d'intégration nationale comporte, dans son principe même, de façon indissoluble, la volonté de l'unité politique et culturelle, en même temps que le maintien de fait des particularismes de la vie privée et sociale.

Si l'on accepte cette définition de la nation, on comprendra qu'il n'est pas démontré à l'avance que toutes les différences soient susceptibles d'être transcendées par le projet politique commun. Il n'est pas non plus donné a priori que le rapport

---

[8] Cette analyse est développée dans D. Schnapper, *L'Europe des immigrés, essai sur les politiques d'immigration*, Paris, François Bourin, 1992, p. 146 et suiv.

entre la force du projet politique qui définit la nation, d'un côté, et le nombre et les caractéristiques des populations, qu'elles soient indigènes ou immigrées, de l'autre, permette que s'instaure et se prolonge *dans tous les cas* le procès de l'intégration nationale. À long terme, toutes les populations sont susceptibles de connaître l'acculturation et de participer à une vie collective démocratique, mais les phénomènes historiques se déroulent parfois à court terme. C'est précisément le sens des enquêtes historiques et sociologiques que d'analyser les formes concrètes qu'ont prises et que prennent les processus d'intégration des diverses nations.

Dominique SCHNAPPER
École des hautes études en sciences sociales
Paris

Résumé

Les concepts d'ethnie et de nation sont à ce point chargés de valeurs et de passions qu'il importe de les définir pour les utiliser dans les travaux sociologiques. L'ethnie désigne une communauté historique, qui a la conscience d'être unique et la volonté de le rester. Mais contrairement à la nation, elle n'a pas nécessairement d'expression politique. La nation, elle, est une organisation politique. Une double pensée de la nation politique moderne s'est élaborée, l'une fondée sur la légitimité de la volonté des citoyens (nation "à la française" ou "à l'américaine"), l'autre sur des critères ethniques et linguistiques (nation "à l'allemande"). Il faut dépasser ces oppositions historiques et idéologiques et proposer une définition proprement sociologique de la nation moderne, à partir du processus d'intégration politique des populations, diverses par leurs origines et leurs caractéristiques, autour d'un projet politique commun.

Mots-clés: ethnie, nation, nationalité, nationalisme, ethnicité, intégration, politique, citoyens, pensée politique, *volk*.

Summary

The concepts of ethnie and nation have become so loaded with values and passions that it is necessary to define them in order to be able to employ them in sociological research. Ethnie designates an historical community, which is conscious of being unique and display the desire to remain so. But, contrary to nation, it does not necessarily have a political organization. A double reflection on the modern political nation is elaborated. The first is based on the legitimacy of the will of the people (French — or American — style nation). The other is based on ethnic and linguistic criteria (German style nation). It is important to go beyond these historical and ideological oppositions and propose a sociological definition of the modern nation, based on the process of political integration of

populations, diversified in terms of their origins and their characteristics, around a shared political project.

Key-words: ethnie, nation, nationality, nationalism, ethnicity, integration, policy, citizen, political thought, *volk*.

Resumen

Los conceptos de etnias y de naciones están tan cargados de valores y de pasiones que es importante definirlos para poder utilizarlos en sociología. La etnia designa una comunidad histórica que tiene la consciencia de ser única y la voluntad de continuar siéndolo. Pero contrariamente a la nación, ella no tiene necesariamente conciencia política. La nación, en cambio, es una organización política. Existen dos concepciones de la nación política moderna, una fundada sobre la legitimidad a partir de la voluntad de los ciudadanos (nación "a la francesa" o "a la americana"), y la otra sobre criterios étnicos y lingüísticos (nación "a la alemana"). El artículo propone superar esas oposiciones históricas e ideológicas, y sugiere una definición propiamente sociológica de la nación moderna, a partir de los procesos de integración política de poblaciones diversas por orígenes y características alrededor de un proyecto político común.

Palabras claves: etnia, nación, nacionalidad, nacionalismo, etnicidad, integración, política, ciudadanos, pensamiento político, *Volk*.